

ACTIELEC Technologies
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 12.864.906 Euros
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 542080791

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2003

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 10 novembre 2003 à 10 heures, les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire, au Siège Social, sur convocation du Directoire.

En date du 10 octobre 2003, l'avis de convocation a été inséré dans le journal d'annonces légales «Ô Toulouse » et au BALO.

Les Actionnaires, titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à cette date, ont été convoqués par lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance.

Sont Scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Pierre CALMELS et Jean-Claude PERREAU.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Marine CANDELON.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau : les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11.696.134 actions sur les 17.153.208 formant le Capital (soit 68.44 %) et détiennent 20.336.332 droits de vote sur un total de 27.898.347 (soit 72.89 %). L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des Actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le numéro du journal contenant l'avis de convocation et le numéro du BALO contenant l'avis de réunion valant avis de convocation ;

- La copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque Commissaire aux Comptes, accompagnée des avis de réception ;
- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- Le rapport du Directoire ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que les Actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport du Directoire,
- Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs à conférer.

Puis lecture est donnée du rapport du Directoire.

Le Président expose au Conseil qu'il a reçu deux lettres de candidatures aux postes de membres du Conseil de Surveillance de :

- François LOSI, qui occupe actuellement les fonctions de Censeur au sein du Conseil de Surveillance ;
- Alain COSTES.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance :

- François LOSI
Domicilié 25, rue de la Fontaine Budo – 56000 VANNES

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance :

- Alain COSTES
Domicilié 30, avenue du Général Compans – 31700 BLAGNAC

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 29

Le Président
Louis PECH

Les Scrutateurs

Pierre CALMELS

Jean-Claude PERREAU

Le Secrétaire
Marine CANDELON